

## Le mot du trésorier

Quelle tâche difficile de vous écrire chaque année pour notre petit établissement, vous qui êtes déjà tant sollicités par toutes sortes d'œuvres admirables: Que de besoins dans notre pays et dans le monde entier !


L'école Sainte Philomène est bien petite, mais elle contribue modestement et à son niveau à former les enfants qui seront les adultes de demain, c'est une tâche primordiale dans un environnement délirant !

Les familles qui nous confient leurs enfants réalisent déjà beaucoup de sacrifices et nous ne souhaitons pas refuser d'élèves pour des raisons financières, ainsi les scolarités payées par les parents ne couvrent que 75% des besoins de l'école.

C'est près de 15.000€ qui nous sont nécessaires cette année pour couvrir nos dépenses ! Une intense activité menée par des mamans généreuses nous permet de réaliser plusieurs ventes annuelles pour réduire ce déficit chronique, mais sans vos généreux donateurs, rien ne serait possible !

## Jeudi 20 décembre : Le spectacle de Noël



 Il est né le divin enfant !



## Chronique de l'école

- Tous les 1er dimanches du mois: Vente de gâteau à la chapelle Saint François, route de Redon, au profit de l'école Sainte Philomène.
- Plusieurs ventes seront organisées pour les fêtes de Pâques.

## Informations pratiques



L' Ecole Sainte Philomène est située à: La Chataigneraie, 35 Montgermont. À 15mn du centre de Rennes. Elle est gérée par l'AFEPIV Association d'Education en Pays d'Ille et Vilaine.  
Régime général : **Externat**

Le support pédagogique de l'école est assuré par Le **Cours Sainte Anne**.

Les cours ont lieu : Lundi, mardi, mercredi matin (Sauf PS, MS, GS et CP), jeudi, vendredi, de 8H45 à 12H00 et de 13H45 à 16H30.

Renseignements à l'AFEPIV

Couaridouc - 35290 Saint Onen la Chapelle

Florence MAIDANATZ au 0299096114 ou 0679839971.

Courriel: [afepiv.philomene@free.fr](mailto:afepiv.philomene@free.fr)



## La Lettre aux Familles

JANVIER 2008



RENNES

Le mot du Président de l'AFEPIV \*  
par Stéfan MAIDANATZ

*Meilleurs vœux à vous chers bienfaiteurs, chers parents, chers amis: Que 2008 soit pour vos familles et vos enfants une Bonne et Sainte Année !*

L'année est déjà bien entamée: la rentrée avec 66 élèves, la venue de St Nicolas, la vénération des reliques de Sainte Thérèse, le spectacle de Noël de l'école et les fêtes de Noël en famille sont derrière nous !

Il est temps de vous faire partager tous ces moments importants pour les enfants; des moments qui les structurent, les poussent à se dépasser, à sortir du cocon familial, et à être fiers de leurs efforts. Ces instants contribuent eux aussi à la formation de leur personnalité.

Nous observons à l'école, les effets de notre monde moderne sur l'éducation que nous donnons en tant que parents à nos enfants: Etrange mélange de protection exagérée et de relâchement de l'autorité et de

l'exigence. Les maîtresses en constatent les effets tous les jours: Une sensibilité excessive couplée à un manque de respect pour l'autorité.

L'école Sainte Philomène a pour objectif d'apprendre à lire, écrire et compter aux enfants qui nous sont confiés, mais aussi, à les mener vers Dieu, à participer à en faire des saints, c'est-à-dire à exercer une liberté « qui n'est pas de faire ce que l'on veut, mais de vouloir ce que l'on doit » (BOSSUET)



Cela se fait dans la joie mais demande de réels efforts à nos enfants: n'est-il pas normal que cela se heurte parfois à leur volonté ?

Plaçons-nous, et plaçons-les, en toute confiance sous la protection de la Sainte Vierge et de Sainte Philomène !

### Le (bon) mot de l'élève

« Le soleil disparaît le soir, c'est le scrupule ! »  
Élève de CE2

(\* ) AFEPIV: Association Familiale d'Education en Pays d'Ille et Vilaine (Association de gestion de l'école)

## Oeuvre de Saint François de Sales

Fondée par Mgr de Ségur le 19 mars 1857, cette œuvre, inspirée et approuvée par le pape Pie IX, soutient les écoles (dont l'école Sainte Philomène) et la formation de la jeunesse.

Elle édite un bulletin trimestriel dont l'abonnement est très accessible (5 euros par an). On peut devenir membre de l'œuvre afin de soutenir l'enseignement catholique (16 euros par an, bulletin compris) et on participe ainsi aux fruits d'une messe célébrée chaque semaine pour tous ses membres, vivants et défunts.

Oeuvre de Saint François de Sales - 21 rue du cherche Midi - 75006 Paris  
tel : 01 45 48 32 08

## 6 décembre 2008: Saint Nicolas est à l'école !

Comme chaque année, SAINT NICOLAS a eu la gentillesse de bien vouloir visiter l'école Sainte Philomène. Dans chaque classe il a distribué à tous petits gâteaux et encouragements.

Il a été accueilli par tous les élèves avec une grande joie, mêlée d'un peu d'inquiétude envers le Père FOUETTARD qui l'a accompagné pour vérifier les notes et motiver les plus dissipés ! Il a du avoir l'œil sur les plus remuants !



## Lundi 17 décembre 2007: Les reliques de Sainte Thérèse



La paroisse Saint Héliér recevait les reliques de SAINTE THERESE. Dès 9h30, toute l'école s'est réunie dans l'église pour prier et demander à celle qui nous a montré «la petite voie» la grâce de pouvoir l'imiter en toutes occasions.

A l'école la prière de Notre-Dame du Sacerdoce est récitée régulièrement à l'exemple de Sainte Thérèse qui avait un grand amour des prêtres .



## 7 septembre 2007: Le pique-nique de rentrée

C'est par un après-midi très ensoleillé qu'a débuté l'année scolaire avec son pique-nique maintenant traditionnel ! Chacun a pu reprendre contact ou faire connaissance avec l'une des 7 nouvelles familles qui nous ont rejoints à la rentrée 2007. Les maîtresses qui avaient effectuées leur rentrée quelques jours plus tôt étaient fin prêtes pour ce grand jour !



### Association « Créer son école »

Créer son école est une association loi de 1901, son but est de favoriser la création et le développement d'établissements entièrement libres.

« Les écoles indépendantes sont la solution d'avenir aux problèmes éducatifs. De nombreux pays étrangers l'ont compris, et la France est en train de se doter elle aussi de nombreuses écoles entièrement libres. Ce phénomène, encore très peu connu, est porteur de grands espoirs pour les élèves dans toute leur diversité. »

L'association a édité un fascicule très bien fait : « Les écoles indépendantes: Une solution d'avenir » Vous trouverez la réponse à certaines questions que l'on peut se poser sur nos écoles (Voir ci-dessous)

Créer son école - 46 rue Custine 75018 Paris. Tél : 01 42 52 04 76.  
[www.creer-son-ecole.com](http://www.creer-son-ecole.com)

### « Les écoles indépendantes sont-elles trop chères pour les familles ? »

- Les écoles entièrement libres sont bien moins chères qu'on ne le croit souvent. Pour 150€ par mois en moyenne pour le primaire, elles offrent un enseignement complet et de qualité, délivré par des professeurs compétents et motivés.
- Les écoles entièrement libres ont développé des associations de soutien pour accorder des bourses aux plus démunis.
- Notons cependant qu'il serait légitime qu'une partie des frais de scolarité supportés par les familles soit pris en charge par l'état, sous forme de réduction fiscale, comme c'est le cas dans la plupart des pays.
- Le coût des écoles, s'il correspond à une charge financière lourde pour la plupart des familles doit être comparé au coût des autres formes de scolarisation:
- Les écoles publiques sont gratuites mais plus de 25% des élèves prennent une à deux heures de cours particuliers par semaine. Avec un coût moyen de 15 à 20€ de l'heure après réduction d'impôt, la dépense par mois en cours de soutien peut dépasser le coût d'un école entièrement libre (20€ X 2 heures X 4 semaines/mois = 160€)? Notons que les frais de cantine des écoles entièrement libres sont moindre que ceux des écoles subventionnées.

Les parents paient doublement les scolarités: Une première fois par les frais d'écolage et une deuxième fois en payant leurs impôts qui vont financer uniquement les écoles publiques ou sous contrat.

Ces frais de scolarité ne bénéficient par ailleurs d'aucune réduction d'impôts à l'inverse des cours de soutien qui ouvrent droit à une réduction d'impôt à hauteur de 50% ou de frais de garde d'enfants de moins de 6 ans. »